

Entreprise Jacquet SA remporte le Prix de l'égalité 2023

18.09.2023

Décerné pour la troisième fois lors des Grands Prix de l'économie du canton de Genève, Prix de l'égalité 2023 a été attribué à l'entreprise [Jacquet SA](#).

Ce prix honorifique a été instauré en 2021 pour célébrer les 25 ans de la [Loi fédérale sur l'égalité \(LEg\)](#) et vise à mettre en valeur les entreprises qui ont pris des initiatives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Son objectif principal est de promouvoir les bonnes pratiques et d'encourager les entreprises à s'engager davantage dans la promotion de l'égalité.

Depuis 1907, Jaquet SA a été à l'avant-garde de l'intégration de principes écologiques dans ses domaines d'activité spécialisés, tels que les jardins, les piscines, les toitures et les aires de jeux. Jaquet SA a été récompensée pour sa politique de ressources humaines, particulièrement active dans la promotion de l'égalité. Depuis plusieurs années des nombreuses femmes sont responsables de secteurs et nommée directrice en 2014, Aude Jacquet succède ainsi à quatre générations d'hommes à la tête de la société.

La cérémonie de remise des prix a été organisée par la [Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève \(CCIG\)](#), l'Etat de Genève et l'[Office de promotion des](#)

[Industries et des Technologies \(OPI\)](#) et s'est déroulée le 14 septembre en présence de la conseillère d'Etat en charge du BPEV, Nathalie Fontanet, et de la directrice du BPEV, Emilie Flamand-Lew.

"Le prix de l'égalité prouve que la diversité en entreprise n'est pas un rêve lointain ou inaccessible. C'est avant tout un droit, inscrit dans nos constitutions fédérale et cantonale. Mais c'est aussi une chance pour les entreprises et leur personnel.

L'égalité est également une force pour notre économie, notre société et notre avenir. Voilà pourquoi il s'agit d'une préoccupation publique centrale, pour laquelle l'État s'engage résolument aux côtés du secteur privé ", a souligné Nathalie Fontanet, Conseillère d'État chargée du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

Le BPEV a joué un rôle clé dans l'élaboration des critères de sélection du Prix de l'égalité, qui englobent des aspects tels que l'intégration du concept d'égalité dans les documents ou les principes directeurs de l'entreprise, une répartition équilibrée entre les sexes à tous les niveaux de l'entreprise, des mesures de prévention du harcèlement sexuel et des actions concrètes mises en place pour atteindre ces objectifs.

